

Monsieur Pap N'Diaye
S/C du chef d'établissement
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
110 rue de Grenelle
75007

Les personnels éducatifs du collège Nelson Mandela
24 rue des Hauts Perreux
94500 Champigny-sur-Marne

Objet : classement REP du collège Nelson Mandela de Champigny sur Marne.

Monsieur le Ministre,

Nous tenons par la présente à vous alerter sur la situation au collège Nelson Mandela de Champigny-sur-Marne qui a ouvert à la dernière rentrée (2022).

En effet, le collège Nelson Mandela accueille en moyenne 29,2 élèves par classe dont 30 élèves en 4^e, 28,5 en 5^e et 29,5 en 6^e. Or tous ces élèves dépendaient de collèges classés REP (Willy Ronis, Paul Vaillant-Couturier et Lucie Aubrac) avant que notre collège n'ouvre.

De plus, nos élèves de 6^e viennent d'écoles primaires classées REP (principalement l'école élémentaire Eugénie Cotton). Ajoutons que les évaluations nationales de 6^e ont montré qu'une grande partie de notre public a des résultats fragiles, voire à besoins – ce qui nous inquiète dans des classes à petit niveau.

Nous observons donc un manque d'égalité entre les élèves de la commune.

En outre, notre IPS (indice de positionnement social) de 87 devrait nous permettre d'obtenir le label REP car, par exemple, le collège Willy Ronis de Champigny-sur-Marne est classé REP avec un IPS de 105 alors qu'il accueille des écoles primaires REP et non-REP.

Étant donné que le classement REP d'un établissement dépend du ministère de l'Éducation nationale et n'ayant pas eu de réponse du Rectorat de Créteil, nous nous adressons à vous. C'est ainsi que nous voudrions donc bénéficier du même traitement que le collège Samuel Paty de Valenton qui vient d'être classé REP après son ouverture à la rentrée 2021.

Un autre sujet d'inquiétude motive cette lettre. Nous constatons un manque de moyens pour accueillir les élèves en situation de handicap et à besoins particuliers. En effet, environ 10 % de notre public bénéficie de programmes scolaires d'accompagnement (PAP, PPS, PPRE)

Mais dans une classe de 29 élèves de 6^e où cinq élèves bénéficient de ces accompagnements comment est-il possible d'individualiser pour ses élèves qui en ont besoin

De plus, notre inquiétude grandit car nous constatons une dégradation du climat scolaire depuis le début de l'année. En effet, ces classes de près de 30 élèves parviennent parfois à outrepasser la vigilance des enseignant.es et des personnels éducatifs (cas de professeur.es filmé.es par les élèves par exemple.) C'est pourquoi nous pensons qu'avec des classes de

maximum 24 élèves, la vigilance, l'attention portée à chacun.e et la transmission seraient fortement améliorées. La sécurité de tous et toutes les élèves serait accrue. Ce qui nous permettrait également de suivre plus efficacement les profils d'élèves décrocheurs ou en fragilité scolaire, qui sont nombreux dans nos classes, en partie dû au fait que ces élèves ont toujours été scolarisés dans des établissements REP bénéficiant de plus petits effectifs.

En outre, notre établissement ne bénéficie pas d'infirmier.e scolaire, ni d'assistant.e social.e, notre public fragile socialement en pâtit.

Une délégation de personnels éducatifs et de représentant.es des parents d'élèves a été reçue en janvier, en audience, à la DSDEN de Créteil mais jusqu'à présent nous n'avons pas obtenu de réponse et nous ne connaissons pas le statut de notre demande.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous nous permettons de vous contacter pour obtenir le classement REP du collège Nelson Mandela dans un esprit de justice et d'égalité entre les élèves de la commune de Champigny-sur-Marne.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les enseignant.es et personnels éducatifs du collège Nelson Mandela de Champigny-sur-Marne.